

## Tous ces gens si pragmatiques...

**L'**été dernier, le Président de la République demande à 60% des retraité-es de « faire un effort »...

**En décembre 2017**, le 1er Ministre Edouard Philippe déclare sur une radio que lorsqu'on a une retraite de 4 à 5000€ par mois on peut faire un effort et être solidaire des jeunes ...

**Christophe Castaner**, délégué général de LRM estime qu'au dessus de 2000/2500€ les retraité-es sont des gens riches ... qui peuvent être solidaires... et puis la baisse de la taxe d'habitation compensera...

**Bruno Lemaire**, Ministre de l'économie, assure que « les retraité-es les plus modestes ne seraient pas touché-es"...

**Gérald Darmanin**, ministre des comptes publics, affirme le 19 février que « jusqu'à 1200€ les retraité-es n'ont pas d'augmentation de CSG » et rappelle que les 3/4 des retraités ne perdront rien à « l'horizon 2020 » !!!

**Madame X**, ancienne ouvrière qui se demande comment payer les dépassements d'honoraires des médecins en vue d'une petite opération avec une retraite de 773€/mois, ne reçoit plus que 759€ depuis janvier!

**Bruno Lemaire**, Gérald Darmanin auraient-ils menti ?

Non non... Madame X a seulement un mari qui reçoit une pension de 1600€. Le total dépasse 1841€... La retraite de Madame X est donc aussi taxée !!! Son opération pourra-t-elle attendre l'horizon 2020? Pourtant tous ces gens là se veulent si pragmatiques...

**Pendant ce temps là**, une député LRM ne gagne plus que...5000€... «Je mange pas mal de pâtes et j'ai ressorti des vêtements de la cave»... Elle devrait aller voir Gérald Darmanin qui lui conseillera peut-être d'attendre sagement «l'horizon 2020».

**En tout cas**, la majorité des retraités qui subit une diminution de sa pension comprend que le discours de ces gens si pragmatiques pourrait bien préparer d'autres diminutions. Dans l'immédiat, il faut payer les scandaleux dépassements d'horaires médicaux...

**Les retraité-es veulent vivre dignement** dès aujourd'hui et pas à «l'horizon 2020».

**Toute leur vie, ils ont fait « des efforts » et à l'appel du groupe des 9, ils seront à nouveau dans la rue le 15 mars.**

Martine Canal

**31 janvier 2018.** Colère, révolte, tristesse, inquiétude, se mêlent lorsque je découvre l'ampleur de la diminution de ma pension. Des années d'efforts viennent d'être annihilées.

**Née en 1950**, il me fallait 40,5 annuités, suite à la réforme de 2003, pour obtenir une retraite à taux plein : j'ai dû travailler jusqu'à 63 ans. Premier sacrifice.

**Mais vivant seule**, un taux de remplacement à 75% ne me permettait pas de conserver un niveau de vie décent. J'ai donc décidé de travailler jusqu'à l'âge limite de 65 ans, malgré des conditions de travail de plus en plus difficiles, pour bénéficier d'une surcote. Deuxième sacrifice.

**J'ai néanmoins tenu l'objectif** que je m'étais fixé : obtenir une pension d'un niveau qui, bien qu'inférieur à celui qu'on serait en droit d'attendre à ce niveau d'études et de qualification, me satisfaisait parce que je l'avais choisi et que je m'étais donné les moyens de l'atteindre.

**Or, par une décision budgétaire inique**, ce projet de plusieurs années a été anéanti. Le montant de la CSG prélevé est presque équivalent à celui de la surcote durement acquise : cette baisse de ma pension est une violence faite à ma vie.

**Quels nouveaux sacrifices** devrai-je maintenant faire, alors que les dépenses essentielles augmentent de manière démesurée ? Faudra-t-il renoncer à m'acheter des livres ? À aller au théâtre ? À voyager ? Cesser de soutenir des structures culturelles alternatives, et ainsi contribuer à la massification de la culture ? Ne plus participer à la vie collective en n'adhérant plus à des associations ?

**Cette augmentation de la CSG** signifie l'atteinte portée à mon droit de choisir et de conduire ma vie, en me privant du financement qui m'en donne la liberté.

Évelyne Morin